



Centre d'Information, de Formation,
et d'Etudes sur le Budget

**Document de synthèse des évaluations
fondées sur les standards internationaux ,
IPC et CPIA)**

[Version finale]

Décembre 2018

Table des matières

Résumé	5
Introduction	7
I. Public expenditure and financial accountability (PEFA)	8
1.1 Définition et caractéristiques	8
1.2 Champ d'application du cadre PEFA	8
1.3 Indicateurs d'évaluation.....	8
1.4 Système de notation PEFA	9
1.5 Analyse de l'évaluation PEFA	10
II. Indice sur le budget ouvert (IBO).....	14
2.1 Définition et caractéristiques.....	14
2.2 Indicateurs d'évaluation.....	15
2.3 Analyse des résultats de l'IBO	15
2.3.1. Transparence budgétaire	16
2.3.2 Participation du public.....	18
2.3.3 Contrôle budgétaire	19
2.3.4 Recommandations	20
III. L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG).....	20
3.1 Définition et caractéristiques.....	20
3.2 Indicateurs d'évaluation.....	20
3.3 Analyse des résultats de l'IIAG	21
IV. L'indice de perception de la corruption (IPC)	23
4.1 Définition et caractéristique	23
4.2 Méthodologie et calcul de l'IPC.....	24
4.3 Analyse des résultats de l'IPC.....	24
V. Evaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA)	26
5.1 Définition et critères d'évaluation du CPIA.....	26
5.2 Les critères du CPIA.....	26
5.3 Analyses des résultats du CPIA 2018.....	27
Conclusion	28
Bibliographie	29

Liste des tableaux

Tableau 1: Notes du Burkina Faso, 2017	10
Tableau 2: Notes PEFA 2013 et 2017	13
Tableau 3: Dates de publication des documents budgétaires	16
Tableau 4 : Etat de mise à disposition des documents budgétaires de 2010 à 2017	17
Tableau 5 : Scores de quelques pays de la région	21
Tableau 6: Situation du Burkina Faso par sous composantes	22
Tableau 7: Indices de quelques pays de la région	25
Tableau 9 : Notes CPIA du Burkina Faso par composante.....	33

Liste des figures

Figure 1 : Institutions couvertes par PEFA	8
Figure 2 : Liens entre les sept (07) piliers du système de GFP	9
Figure 3 : Indice IBO et composantes	14
Figure 4 : Cadre des indicateurs OBI	15
Figure 5 : Scores OBI pour quelques pays de la sous-région.....	16
Figure 6 : Scores du Burkina Faso de 2006 à 2017	17
Figure 7 : Scores IBP de quelques pays au niveau régional.....	18
Figure 8 : Scores de quelques pays de la région (participation du public).....	18
Figure 9 : Situation du contrôle des Institutions supérieures de contrôle.....	19
Figure 10 : Composante gouvernance globale.....	20
Figure 11 : Scores gouvernance de quelques pays de la sous-région	22
Figure 12 : Indice de la corruption par région	25
Figure 13 : Scores du Burkina Faso de 2012 à 2017 selon l'IPC.....	25
Figure 14 : Notes globales de la CIPIA (Burkina Faso et ASS).....	27

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ASCE-LC	: Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
ASS	: Afrique subsaharienne
CPIA	: Evaluation des politiques et des institutions nationales
COMFIB	: Commission finances et budget
GFP	: Gestion des finances publiques
EBO	: Enquête du budget ouvert
EPE	: Etablissement public de l'Etat
IIAG	: Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique
IBO	: Indice du budget ouvert
IBP	: International budget partnership
IDA	: Association internationale de développement, la branche du groupe de la banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
IPC	: Indice de perception de la corruption
ISC	: Institution supérieur de contrôle
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
OBI	: Open budget initiative
OSC	: Organisation de la société civile
PEFA	: Public expenditure and financial accountability
RDC	: République démocratique du Congo
TMA	: Tendence moyenne annuelle.

Résumé

La présente étude vise à mettre à la disposition du public sur une plateforme d'informations, un document de synthèse adapté sur les évaluations fondées sur les standards internationaux (PEFA, Open budget initiative, MO Ibrahim et Transparency international). Les notes ou scores obtenus par le Burkina Faso en 2017 par instrument se présentent comme suit :

1. Public expenditure and financial accountability (PEFA)

L'évaluation PEFA est constituée de trente-et-un (31) indicateurs regroupés sous sept (07) piliers constituant les éléments clés d'un système de Gestion des finances publiques (GFP). Dans l'ensemble, la performance du système de GFP du Burkina Faso 2017 est encore insuffisante pour assurer la réalisation des trois objectifs budgétaires visés que sont la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la fourniture efficace et efficiente de services publics. Au total, dix-sept (17) indicateurs sur vingt-huit (28) se sont détériorés. Seul un (01) indicateur s'est amélioré entre 2013 et 2017. Sept (07) indicateurs sont restés stables. Cette situation est expliquée par plusieurs faiblesses au niveau de chacun des trois grandes composantes ont été mis en évidence.

2. Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. Il est composé de cent (100) indicateurs regroupés en quatre (04) composantes et quatorze (14) volets. Pour la présente étude, trois (03) volets sont pris en compte, à savoir « Transparence et redevabilité », « Gestion publique » et « Environnement des entreprises car se rapportant aux questions de transparence économique et financière ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

Globalement, comparés à 2016, le Burkina Faso a amélioré ses scores et rangs en matière de « transparence et redevabilité » (+14,2), « gestion publique » (+16,8) et « environnement des entreprises (+14,9).

La performance au niveau de la « Transparence et redevabilité », s'explique essentiellement par les résultats enregistrés au niveau des postes « Redevabilité du gouvernement et des agents publics » (+16,7), « Sanctions pour abus de pouvoir » (+14,3) et « Dispositifs anti-corruption » (+17,2). Toutefois, des efforts doivent être faits pour les postes « Accès à l'information financière et comptable des entreprises publiques » (-25,0), « Absence de corruption au sein du secteur public » (-9,4), « Absence de corruption au sein du secteur privé » (-9,8) et « Absence de favoritisme » (-5,9).

Concernant la « Gestion publique », les performances sont à mettre au crédit des postes « Services publics en ligne » (+6,8), « Mobilisation d'impôts et de recettes » (+3,8) et « Absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises » (+16,6). Cependant, des efforts doivent être faits aux niveaux des postes « Diversification des exportations » (-3,6), « Gestion budgétaire et financière » (-7,6), « Equilibre budgétaire » (-3,7) et surtout « Politique budgétaire » (-21,4).

Quant à l'« Environnement des entreprises », les performances sont essentiellement expliquées par les postes « absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises » (+16,6), et « Satisfaction publique concernant la création d'emplois » (+18,1). Par contre, les postes « Absence de restrictions pour l'investissement étranger » (-3,4) et « Solidité des banques » (-32,9), sont à améliorer afin de relever plus le score du poste.

3. Open budget initiative (OBI)

L'enquête sur le budget ouvert utilise cent-neuf (109) indicateurs pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs sont regroupés en trois (03) composantes, à savoir « Transparence », « Participation du public » et « Contrôle budgétaire ».

S'agissant de la transparence, le Burkina Faso n'est pas resté en marge de la chute globale de OBI entre 2015 et 2017 au niveau mondial. En effet, le score du Burkina a été de 24 en 2017 contre 43 en 2015, soit une baisse de

19 points. Un score qui reste inférieur à celui de l'Afrique subsaharienne.

De 2006 à 2017, le score du Burkina Faso a évolué en dents de scie. Avec un score de 11 en 2006, le Burkina Faso a obtenu son score le plus bas en 2010, 5 sur 100. En 2015, le pays a atteint son niveau record de 43 mais les acquis n'ont pas été consolidés ; ce qui a entraîné une baisse du score en 2017 pour se situer à 24.

Concernant la participation du public, le score de 0 sur 100 enregistré par le Burkina Faso dans le domaine de la participation du public indique que les possibilités offertes au public de participer au processus budgétaire sont nulles. Ce score est inférieur à la moyenne globale de 12. Il reste également inférieur à celui de 2015 où le Burkina Faso avait obtenu un score de 10.

En ce qui concerne la composante contrôle budgétaire, le score du Burkina Faso en 2017 est de 37 sur 100 en deçà de celui de l'Afrique subsaharienne qui a été de 43 ; ce qui signifie qu'un contrôle faible est exercé par les corps de contrôle (parlement et institution supérieur de contrôle). Le corps législatif au Burkina Faso assure un contrôle approprié pendant la phase de planification du cycle budgétaire (62) et un contrôle faible pendant la phase de mise en œuvre du cycle budgétaire (26). Les principaux obstacles à un contrôle efficace par le corps législatif sont entre autres dus au fait que (i) les commissions législatives n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne, (ii) une commission législative n'examine pas ou ne publie pas de rapports sur la mise en œuvre du budget de l'année en ligne, (iii) en pratique, à mesure que le budget est mis en œuvre, l'Assemblée législative n'est pas consultée avant que le gouvernement ne transfère les fonds du Budget approuvé entre les unités administratives, ne dépense des recettes imprévues et ou réduise les dépenses en raison des recettes insuffisantes.

Aussi, la Cour des comptes assure un contrôle budgétaire faible (17). En vertu de la loi, elle dispose de toute latitude pour procéder à des audits comme elle l'entend. Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat, et ses processus d'audit ne sont pas évalués par une agence indépendante.

4. Indice de perception de la corruption (IPC)

Le Burkina Faso a obtenu en 2017 un score de 42 sur 100 et se situe au 74^{ème} rang mondial. Même si ce score n'a pas progressé par rapport à 2016 qui était également de 42, le pays perd deux (02) places au classement par rapport à 2016 (72^{ème}). Ce score demeure supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 32 points.

Le score du Burkina Faso après avoir stagné de 2012 à 2015 se situant à 38 sur 100, a connu une augmentation à partir de 2016 (42) pour se situer à un score de 42 en 2017.

5. Evaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA)

La note CPIA du Burkina Faso en 2017 (3,6), bien qu'étant au-dessus de celle de l'Afrique subsahariennes (3,1), connaît une stagnation depuis 2015 (3,6). Cette situation s'explique par le fait que toutes les quatre (04) composantes CPIA n'ont connu aucune évolution.

Aussi, le Burkina Faso fait pas partie du groupe le plus performant en matière de Gestion économique et politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité (3,7).

Introduction

Au Burkina Faso, les Organisations de la société civile (OSC) telles le Réseau National de lutte anti-corruption (RENLAC), le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB), le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), le Labo citoyenneté (LC) et bien d'autres, se sont inscrites dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance administrative, financière et économique. Leurs actions sont complémentaires de celles des organes publics chargés de lutter contre ce fléau et de promouvoir la bonne gouvernance au sein de l'administration.

En dépit des multiples actions publiques entreprises pour enrayer la corruption et promouvoir la bonne gouvernance, l'action citoyenne dans le suivi de la gestion publique demeure incontournable dans la mesure où il en est le bénéficiaire final et celui qui en pâti quand celle-ci échoue.

L'implication du citoyen dans le suivi et le contrôle de l'action publique, implique que ses capacités soient renforcées et cela passe par, non seulement la sensibilisation et la formation, mais aussi par la mise à sa disposition des textes et documents relatifs à la bonne gouvernance.

De manière spécifique, ce document est élaboré pour permettre au citoyen de s'informer via la plateforme d'information du CIFOEB, sur les évaluations fondées sur les standards internationaux tels que le PEFA, l'open budget initiative, l'évaluation MO Ibrahim et l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international auxquelles le Burkina Faso a souscrit pour évaluer ses politiques publiques en matière de gouvernance de l'action publique. Toutefois, l'accent sera mis sur les questions de transparence et de lutte contre la corruption.

Le présent document d'information comporte six (06) grandes parties à savoir le PEFA, l'indice du budget ouvert (IBO), l'indice Ibrahim pour la gouvernance (IIAG), l'indice de perception de la corruption (IPC) et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA).

I. Public expenditure and financial accountability (PEFA)

La communauté internationale a reconnu l'importance de la gestion des finances publiques pour l'atteinte des objectifs des politiques. Elle a alors décidé de mettre en place le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA). Depuis donc 2001, le cadre PEFA est devenu la base de référence pour les évaluations de la gestion des finances publiques.

1.1 Définition et caractéristiques

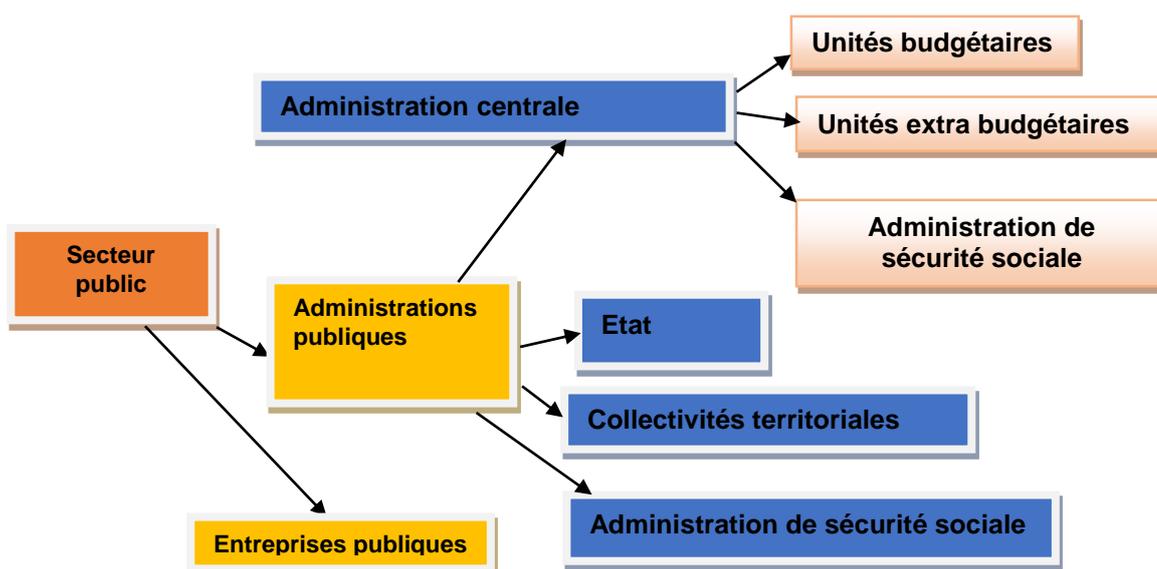
Les gouvernements utilisent le cadre PEFA pour se faire une idée de la performance de la gestion des finances publiques. Le cadre sert donc de base commune pour l'examen de la performance de la Gestion des finances publiques (GFP) au niveau national et international.

Les évaluations PEFA vérifient que le système de contrôles appliqués par les pouvoirs publics soit à même de garantir que les ressources soient obtenues et utilisées comme prévues. Le cadre PEFA permet d'évaluer la transparence et le respect du principe de responsabilité en termes d'accès à l'information, d'établissement de rapports et d'audit et de dialogue sur les politiques et mesures concernant la GFP. Il examine également les résultats des opérations de gestion des finances publiques dans des domaines clés tels que les résultats budgétaires, l'efficacité des contrôles et la ponctualité des rapports et des audits.

1.2 Champ d'application du cadre PEFA

Il s'agit ici des institutions couvertes par l'évaluation telle qu'illustré par le schéma ci-dessous. Toutefois pour le Burkina Faso, le champ d'application du PEFA couvre pour le moment le champ de l'administration centrale. Les Collectivités territoriales (CT) n'étant pas encore concernées.

Figure 1 : Institutions couvertes par PEFA



Source : Manuel de statistiques des finances publiques 2014

1.3 Indicateurs d'évaluation

Le cadre PEFA 2016 comprend trente et un (31) indicateurs de performance qui couvrent les diverses activités de GFP menées par les pouvoirs publics. Les indicateurs sont groupés sous sept (07) piliers. Chaque pilier comprend un groupe d'indicateurs qui permettent d'évaluer la performance des principaux systèmes, processus et institutions des administrations publiques. Chaque indicateur comprend lui-même une ou plusieurs dimensions de la performance. Chaque composante d'un indicateur mesure la performance sur une échelle ordinaire à quatre (04) niveaux, A, B, C et D. Le calibrage des composantes est basé sur la présence d'éléments importants pour déterminer le niveau de performance.

Le schéma ci-dessous illustre les liens entre les sept (07) piliers du système de GFP.

Figure 2 : Liens entre les sept (07) piliers du système de GFP



Source : Cadre PEFA 2016

Voir détail des piliers, indicateurs et composantes en annexe.

1.4 Système de notation PEFA

La notation selon le cadre PEFA de 2016 porte sur 31 indicateurs de performance. Pour chaque indicateur, la note prend en compte un certain nombre de composantes. Chaque composante est notée séparément sur une échelle à quatre niveaux (A, B, C et D), sur la base de critères précis établis pour chaque composante.

La note C correspond au niveau de performance de base pour chaque indicateur et chaque composante, conforme aux bonnes pratiques internationales.

La note D signifie soit que l'élément évalué est inférieur au niveau de performance de base ou fait entièrement défaut, soit que les informations disponibles ne permettent pas de noter la composante. Lorsque le niveau de performance est faible, la note D suivie d'un astérisque (D*) est attribuée pour faire la distinction avec le cas précédent.

La note A est la note la plus élevée dans l'échelle de notation PEFA. Elle signifie que tous les critères de l'indicateur évalué sont totalement satisfaits. Quant à la note B, elle traduit le fait que la plupart des critères de l'indicateur sont satisfaits. A titre illustratif, prenons l'indicateur PI-7 relatif aux « transferts aux administrations infranationales ». La note A concernant le volet « système d'affectation des transferts » sera attribué si l'affectation horizontale de tous les transferts de l'administration centrale aux administrations infranationales sont déterminés par des mécanismes transparents et fondés sur des règles.

Il peut exister deux (02) cas dans lesquels aucune note n'est attribuée à un indicateur ou à une composante. Dans certains cas, un indicateur ou une composante ne s'applique pas au système public évalué. Il importe alors de lui attribuer la mention « NA » au lieu d'une note. Dans certains cas, il peut être décidé pour diverses raisons de ne pas utiliser un indicateur particulier, par exemple lorsque l'évaluation PEFA est combinée avec une autre évaluation détaillée de l'indicateur pertinent qui utilise un outil d'évaluation différent. Dans tous ces cas, la mention « NU » est attribuée à la place d'une note.

Selon PEFA, la note globale attribuée à un indicateur est basée sur les notes attribuées aux différentes

composantes agrégées en une note globale pour l'indicateur selon soit la méthode dite du Maillon faible (MF) qui est employée pour les indicateurs à plusieurs composantes si les résultats médiocres affichés au titre d'une composante risquent de compromettre l'effet des bons résultats obtenus pour les autres composantes du même indicateur ou la méthode des Moyennes (MO) qui est pour certains indicateurs à plusieurs composantes lorsque l'attribution d'une faible note à l'une des composantes de l'indicateur ne compromet pas nécessairement l'effet d'une note élevée attribuée à une autre composante du même indicateur.

1.5 Analyse de l'évaluation PEFA

En 2017, le Burkina Faso a réalisé sa 4^{ème} évaluation de la performance de son système de GFP selon la méthodologie PEFA après celles de 2007, 2010 et 2013. L'évaluation 2017 a couvert les exercices de 2014, 2015 et 2016 pour la plupart des indicateurs se basant sur des données quantitatives, et l'exercice 2017 pour certains indicateurs. Les notes obtenues par indicateur et composante se présentent comme suit :

Tableau 1: Notes du Burkina Faso, 2017

Indicateurs	Notes
PI.1.Dépenses effectives totales	D
PI.2.Composition des dépenses effectives	D
PI.3.Recettes effectives	C
PI.4.Classification du budget	A
PI.5.Documentation budgétaire	B
PI.6.Opération de l'administration centrale non comptabilisés dans les états financiers	D+
PI.7.Transferts vers les administrations infranationales	B
PI.8.Utilisation des informations de la performance pour assurer les prestations de service	D+
PI.9.Accès du public aux informations budgétaires	D
PI.10.Etablissement de rapport sur les risques budgétaires	D+
PI.11.Gestion des investissements publics	D+
PI.12.Gestion des actifs publics	D
PI.13.Gestion de la dette	C+
PI.14.Prévisions macroéconomiques et budgétaires	B
PI.15.Stratégie budgétaire	D
PI.16.Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	B
PI.17.Processus de la préparation du budget	B+
PI.18.Examen des budgets par le pouvoir législatif	C+
PI.19.Gestion des recettes	C
PI.20.Comptabilisation des recettes	D+
PI.21.Prévisibilité de l'affectation des ressources en cours d'exercice	C+
PI.22.Arriérés de dépenses	D
PI.23.Contrôle des états de paie	D+
PI.24.Gestion de la passation des marchés	D+
PI.25.Contrôles internes des dépenses non salariées	B
PI.26.Audit interne	C+
PI.27.Intégrité des données financières	B
PI.28.Rapports budgétaires en cours d'exercice	D+
PI.29.Rapports financiers annuels	C
PI.30.Audit externe	D+
PI.31.Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	D

Source : Rapport d'évaluation PEFA, 2017

La performance du système de GFP du Burkina Faso 2017 est encore insuffisante pour assurer la réalisation des trois objectifs budgétaires visés que sont la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la fourniture efficace et efficiente de services publics. A l'issue de ladite évaluation, on peut constater des forces et des faiblesses au niveau de chacun des trois grandes composantes précédemment citées.

En matière de discipline budgétaire, les principales faiblesses relevées sont les suivantes :

- de fortes variations sont constatées entre la composition des prévisions initiales de dépenses et celle des dépenses effectives d'une part, et entre la composition des prévisions initiales de recettes et les recettes effectives d'autre part, ce qui traduit un manque de fiabilité du budget de l'Etat ;
- la transparence des finances publiques est affectée par le fait que : le public n'a pas accès aux principales informations budgétaires ; des plans annuels de performance ne sont pas élaborés en vue de relier le budget de l'Etat aux objectifs de politique publique poursuivis ; les opérations budgétaires des établissements publics de l'Etat ne sont pas rapportées dans les comptes annuels de l'Etat ;
- l'Etat n'a pas une vue exhaustive de ces actifs. Les actifs financiers ne sont pas enregistrés et le suivi de leur rendement n'est pas convenablement assuré. La comptabilité des matières est en cours de mise en place ;
- les charges récurrentes liées aux projets d'investissement ne sont pas estimées et prises en compte dans la programmation budgétaire ;
- d'importantes dépenses sont exécutées suivant la procédure simplifiée de déblocage de fonds. Le mode de comptabilisation des ressources décaissées suivant cette procédure et les difficultés rencontrées pour leur justification affectent l'exactitude des états d'exécution budgétaire ;
- les états financiers annuels de l'Etat sont soumis tardivement à la Cour des comptes.

En matière d'allocation stratégique des ressources, il est ressorti comme faiblesse que :

- certaines insuffisances du système de GFP mises en évidence affectent l'allocation optimale des ressources ;
- la forte variation de la composition des dépenses effectives par rapport à la composition des dépenses initialement prévues traduit l'ampleur des modifications apportées aux allocations initiales de ressources.
- la non élaboration des plans annuels de performance pour soutenir l'allocation stratégique des ressources ne facilite pas une bonne allocation stratégique des ressources ;
- la non prise en compte ex-ante et/ou ex-post des opérations budgétaires des EPE, notamment celles qui sont financées sur leurs ressources propres ne permet pas à l'Etat d'avoir une vue globale de toutes les ressources allouées à la réalisation de ses objectifs de politique publique ;
- les insuffisances relevées dans la tenue de la comptabilité des matières privent les services d'informations nécessaires à la détermination de leurs besoins, donc à une allocation optimale des ressources. ;
- la non estimation et la non programmation des charges récurrentes des investissements, l'absence de stratégies sectorielles chiffrées de la plupart des ministères et les préoccupations soulevées quant à l'exactitude des rapports d'exécution budgétaire, limitent les informations nécessaires à une allocation optimale des ressources.

En matière d'efficacité des services fournis, les points faibles relevés sont :

- la forte variation de la composition des dépenses effectives par rapport à la composition des dépenses initialement prévues est susceptible d'entraver l'atteinte des objectifs initialement fixés en matière de fourniture de services publics ;
- la non élaboration des plans annuels de performance prive les services des moyens de mesurer les résultats atteints en ce qui concerne la fourniture des services publics eu égard aux objectifs initialement fixés ;
- la non maîtrise de la masse salariale révélée par les derniers contrôles a privé l'Etat de ressources qui auraient pu être allouées en particulier à la fourniture des services publics ;
- le non accès du public aux informations budgétaires empêche la population d'être informée des prestations de services publics prévues et réalisées.

Pour ce qui concerne l'évolution des performances depuis l'évaluation 2013, les constats suivants sont faits :

- **la fiabilité du budget** s'apprécie sur la base des taux de réalisation des dépenses et des recettes.

En ce qui concerne les recettes, une nette amélioration de la performance est constatée en 2017 par rapport à 2013. En effet, les réalisations de recettes sont globalement beaucoup plus proches des prévisions initiales. Toutefois une importante variation entre la composition des recettes effectives et celle des prévisions initiales de recettes est notée, ce qui affecte la fiabilité des prévisions initiales de recettes. En matière de dépenses, aussi bien globalement que dans les détails, on constate une dégradation de la performance qui résulte des faibles taux d'exécution et des écarts importants dans la composition des dépenses, ce qui traduit un manque de fiabilité des prévisions initiales de dépenses.

- globalement, **la transparence des finances publiques** ne s'est pas améliorée entre 2013 et 2017. Les dégradations des notes constatées au niveau de certains indicateurs de ce pilier sont dues à des divergences dans l'analyse de la situation faite par les deux missions et également à l'insuffisance et/ou l'indisponibilité des données nécessaires pour noter certains indicateurs. La nomenclature budgétaire et comptable n'a pas changé entre 2013 et 2017, et en la matière, les classifications budgétaires utilisées satisfont à tous les critères requis par le cadre PEFA. Les opérations des unités extrabudgétaires qui ne sont pas rapportées dans la loi de règlement sont relativement importantes. La répartition des transferts du gouvernement aux collectivités territoriales se fait toujours sur la base de règles et mécanismes transparents définis par la réglementation. Mais, contrairement à 2013, leurs montants sont communiqués tardivement aux collectivités territoriales. La mise à disposition du public des principales informations ne s'est pas améliorée.
- en 2017 tout comme en 2013, **la surveillance des risques budgétaires que peut engendrer pour l'Etat la gestion des établissements publics et des sociétés d'Etat** est convenablement assurée. En ce qui concerne les risques liés à la gestion des collectivités territoriales, cette surveillance n'est pas correctement exercée comme cela ressort de l'évaluation précédente.
- **le cadre de gestion de la dette** s'est amélioré avec la création en 2014 du Comité national de la dette publique (CNDP) dont l'avis doit être requis sur toutes les questions relatives à l'endettement public et l'octroi des garanties d'une part, et par l'élaboration régulière de document de stratégie d'endettement public. La base de données de la dette est toujours jugée exhaustive, mais les rapprochements se font plutôt annuellement et non trimestriellement comme constaté en 2013. Le ministre chargé des finances demeure la seule autorité compétente pour contracter des emprunts et octroyer des garanties.
- en 2017, la performance en ce qui concerne **le processus de planification, de programmation et de budgétisation est resté bonne**. La légère dégradation des notes est due notamment au temps imparti par le calendrier budgétaire aux ministères sectoriels pour la préparation de leurs prévisions budgétaires qui est plus court en 2017 qu'en 2013, à l'importance relative des ministères qui disposent de stratégies sectorielles chiffrées qui est beaucoup moins élevée qu'en 2013, et par les charges récurrentes des investissements qui ne sont pas prises en compte dans la programmation budgétaire pluriannuelle. Les enveloppes budgétaires communiquées aux ministères sectoriels sont préalablement approuvées par le Conseil des ministres. Le budget de l'Etat continue de s'inscrire dans une perspective pluriannuelle avec l'élaboration des cadres budgétaires à moyen terme (CBMT), des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et, à partir de 2017, du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP).
- **en matière d'administration des recettes**, la performance du système est restée globalement inchangée sauf en ce qui concerne l'efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation des impôts, taxes et droits de douane dont la note globale s'est détériorée malgré l'amélioration du système de contrôle de l'immatriculation des contribuables.
- **pour ce qui est de la prévisibilité des fonds pour l'engagement des dépenses**, la performance s'est globalement détériorée malgré les efforts faits en vue de l'établissement au début de chaque année d'un plan annuel de trésorerie et de son actualisation suivant une fréquence mensuelle. Des

plafonds d'engagement ne sont pas déterminés et communiqués périodiquement aux ministères pour encadrer les engagements de dépenses eu égard aux projections de ressources du plan de trésorerie.

- **la performance du contrôle des dépenses non salariales** est restée identique à celle de 2013. Le dispositif de contrôle en place permet de limiter les engagements aux dotations budgétaires, mais pas aux prévisions de trésorerie.
- **la performance du contrôle de la paie** s'est détériorée entre 2013 et 2017 du fait principalement de l'inefficacité du système de contrôle en place qui a été révélée par récentes opérations de biométrie et de paiement à vue des salaires aux agents de l'Etat. Toutefois, les fichiers du personnel et les états de paie sont toujours intégrés. Mais des tableaux prévisionnels des emplois et des effectifs ne sont pas élaborés et approuvés pour servir à l'évaluation et à l'exécution des dépenses salariales.
- **la performance du système de passation des marchés publics** est identique à celle constatée en 2013. Les marchés publics sont passés conformément au cadre juridique les régissant. Cependant, la base de données des marchés publics n'est pas exhaustive.
- **la performance du système de vérification interne** s'est dégradée du fait notamment de la réduction du champ de ces vérifications par rapport à 2013. Quant à la vérification externe, sa note globale est restée identique à celle de 2013, malgré le retard constaté dans la soumission des projets de loi de règlement à la Cour des comptes et sa transmission à l'Assemblée nationale. Le processus d'examen des projets de loi de règlement s'est amélioré par rapport à 2013 car il donne lieu à des audits approfondies du Ministre en charge des finances et du Président de la Cour des comptes sur les principales conclusions du rapport sur le contrôle de l'exécution des lois de finances.

Le tableau ci-dessous présente les notes du Burkina Faso pour les évaluations 2013 et 2017.

Tableau 2: Notes PEFA 2013 et 2017

Indicateurs	Note 2013 M2011	Note 2017 M2011	Evolution des indicateurs
PI-1. Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (M1)	B	D	Détérioration
PI-2. Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé (M1)	C+	D	Détérioration
PI-3. Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (M1)	D	B	Amélioration
PI-4. Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses (M1)	B+	NN	-
PI-5. Classification du budget (M1)	A	A	Stabilité
PI-6. Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire (M1)	A	B	Détérioration
PI-7. Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale (M1)	B+	D+	Détérioration
PI-8. Transparence des relations budgétaires intergouvernementales (M2)	A	B	Détérioration
PI-9. Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public (M1)	B+	D+	Détérioration
PI-10. Accès du public aux principales informations budgétaires (M1)	B	C	Détérioration
PI-11. Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget (M2)	A	B+	Détérioration
PI-12. Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques (M2)	B+	B+	Stabilité
PI-13. Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables (M2)	B	B	Stabilité
PI-14. Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes	B	C+	Détérioration

Indicateurs	Note 2013 M2011	Note 2017 M2011	Evolution des indicateurs
et des droits de douane (M2)			
PI-15. Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières (M1)	D+	D+	Stabilité
PI-16. Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses (M1)	B+	D+	Détérioration
PI-17. Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties (M2)	A	B	Détérioration
PI-18. Efficacité des contrôles des états de paie (M1)	B+	D+	Détérioration
PI-19. Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics (M2)	B+	C+	Détérioration
PI-20. Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales (M1)	C+	C+	Stabilité
PI-21. Effectivité du système de vérification interne (M1)	B+	C+	Détérioration
PI-22. Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes (M2)	B+	B	Détérioration
PI-23. Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires (M1)	D	C	Amélioration
PI-24. Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année (M1)	A	C+	Détérioration
PI-25. Qualité et respect des délais des états financiers annuels (M1)	B+	C+	Détérioration
PI-26. Etendue, nature et suivi de la vérification externe (M1)	D+	D+	Stabilité
PI-27. Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif (M1)	C+	C+	Stabilité
PI-28. Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif (M1)	C+	NN	--

Source : Conçu sur la base du rapport PEFA, 2017.

Au total, dix-sept (17) indicateurs sur vingt-huit (28) se sont détériorés. Seul un (01) s'est amélioré entre 2013 et 2017. Sept (07) sont restés stables.

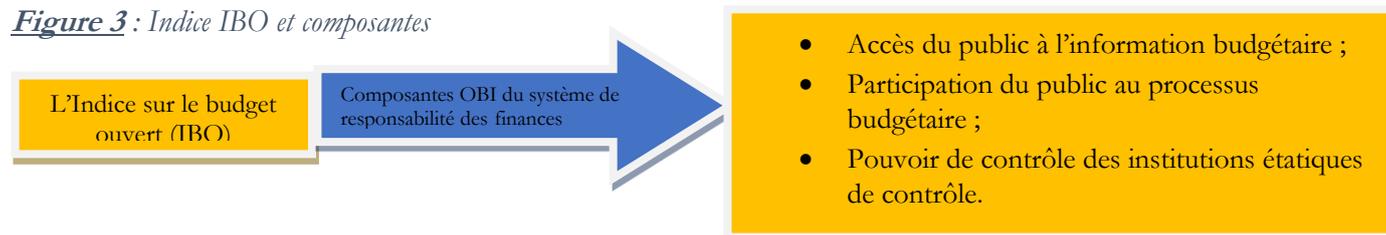
II. Indice sur le budget ouvert (IBO)

L'indice sur le budget ouvert est le principal instrument de mesure de la transparence budgétaire au niveau des Etats.

2.1 Définition et caractéristiques

L'IBO mesure le niveau de transparence et l'intérêt des populations vis-à-vis du budget dans un pays donné. L'évaluation est faite en fonction de trois (03) composantes d'un système de responsabilité des finances publiques telle qu'illustrée par le schéma ci-dessous. Ainsi, chaque pays est noté sur un score de 100 qui détermine son classement dans l'IBO. Plus le score d'un pays se rapproche de 100, mieux, ses populations ont accès facilement à toutes les informations liées au budget.

Figure 3 : Indice IBO et composantes



Source : Conçu selon les informations du rapport OBI, 2017

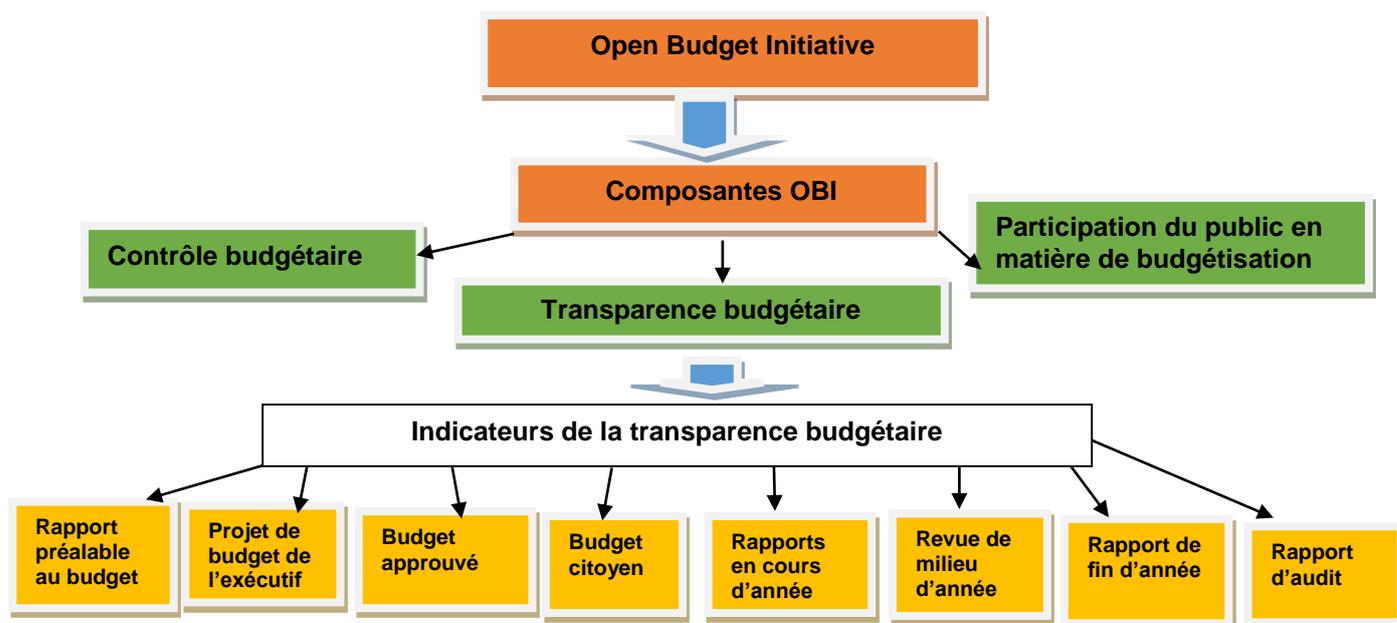
2.2 Indicateurs d'évaluation

L'Enquête sur le budget ouvert (EBO) utilise cent-neuf (109) indicateurs pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement central met à la disposition du public les huit (08) documents budgétaires clés en temps opportun et si les données contenues dans ces documents sont exhaustives et utiles.

En plus de l'indice du budget ouvert, sont évalués la participation du public en matière de budgétisation et le contrôle budgétaire. En effet, pour mesurer la participation du public, l'EBO évalue la mesure dans laquelle le gouvernement offre des possibilités au public de participer aux processus budgétaires. L'EBO examine également la mesure dans laquelle le Parlement et les institutions supérieures de contrôle assurent un contrôle efficace du budget.

Dans le cadre de cette étude, l'ensemble des indicateurs se rapportant aux questions de transparence économique et financière ainsi que ceux liés à la lutte contre la corruption, sont pris en compte. Le schéma ci-dessous illustre le cadre des indicateurs OBI :

Figure 4 : Cadre des indicateurs OBI



Source : Conçu selon les infos du rapport OBI 2017

2.3 Analyse des résultats de l'IBO

L'Initiative sur le budget ouvert (IBO) est un programme mondial de recherche et de plaidoyer qui soutient l'adoption de systèmes de finances publiques transparents, responsables et participatifs.

L'Enquête du budget ouvert (EBO) est une enquête analytique complète qui évalue si les gouvernements centraux du monde procurent au public un accès aux informations concernant leur budget ainsi que la possibilité de participer au processus budgétaire et le pouvoir des institutions officielles de contrôle, y compris la législature et la Cour des comptes. Depuis son lancement en 2006, cette enquête bisannuelle est menée en partenariat avec des chercheurs indépendants de la société civile issus de chaque pays et constitue une évaluation comparative des trois piliers de la responsabilité budgétaire publique: à savoir la transparence, le contrôle et la participation du public. Afin de mesurer facilement l'engagement général des pays étudiés envers la transparence et de permettre les comparaisons entre pays, l'International budget partnership (IBP) a créé l'Indice sur le budget ouvert (OBI) à partir de l'Enquête. L'OBI attribue une note à chaque pays en fonction des informations qu'il met à la disposition du public tout au long du processus budgétaire.

L'enquête est fondée sur un questionnaire uniforme de 140 questions dont 109 mesurent l'accès du public à l'information. Les 31 questions de l'Enquête qui ne sont pas utilisées pour calculer l'OBI évaluent les

opportunités de participation du public au cours du processus budgétaires ainsi que la capacité de surveillance des assemblées législatives et des institutions supérieures de contrôle.

Tableau 3: Dates de publication des documents budgétaires

Documents	Dates limites de publication
Rapport Préalable au Budget	Au plus tard 1 mois avant le dépôt du Projet de Loi de Finances au Parlement
Projet de Loi de Finances Initiale	Doit être publié dès qu'il est déposé au Parlement et au plus tard avant qu'il ne soit approuvé par les députés
Loi de Finances Initiale	Au plus tard 3 mois après la promulgation de la loi
Budget Citoyen	Même délai que le document qu'il simplifie
Rapports d'Exécution	Au plus tard 3 mois après la période couverte par le rapport
Revue de Milieu d'Année	Au plus tard 3 mois après la période couverte par le rapport
Rapport de Fin d'Année	Au plus tard 1 an après la fin de l'année budgétaire
Rapport d'Audit	Au plus tard 18 mois après la fin de l'année budgétaire

Source : Méthodologie de l'Enquête sur le budget ouvert 2017

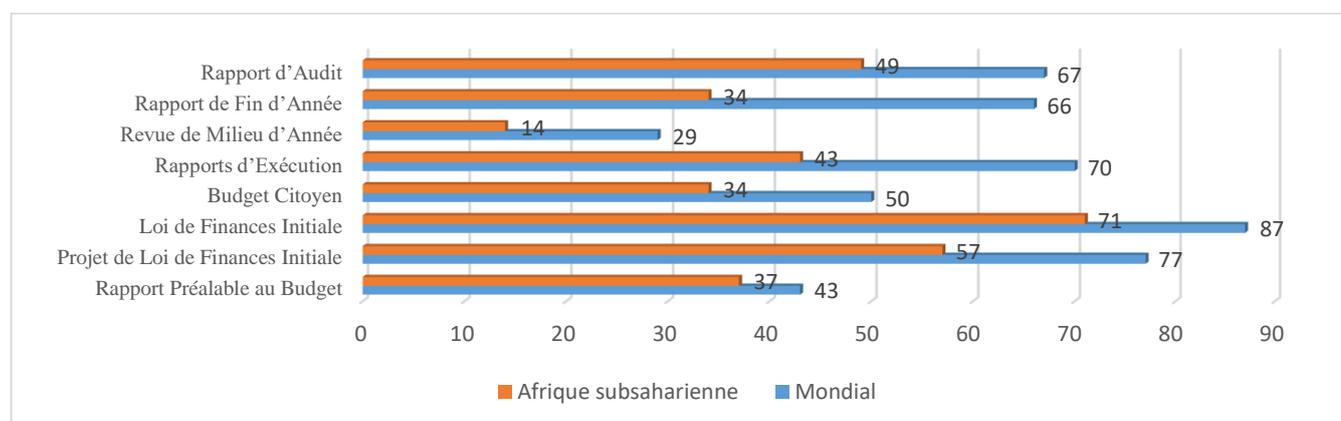
Les analyses portent sur la transparence budgétaire, la participation du public et le contrôle budgétaire.

2.3.1. Transparence budgétaire

L'enquête sur le budget ouvert 2017 révèle une évolution négative en matière de transparence budgétaire. Pour les 115 pays qui ont fait l'objet d'évaluation, le score moyen de l'OBI a été de 42 sur 100, indiquant que la situation de la transparence est limitée au monde.

L'enquête sur le budget ouvert 2017 indique également que la transparence budgétaire globale a chuté légèrement au cours des deux dernières années, cette régression étant principalement due aux pays d'Afrique subsaharienne (ASS) qui ont fourni moins d'informations budgétaires au public qu'en 2015. En effet, en Afrique subsaharienne, pour les 35 pays de l'ASS qui ont été évalués en 2017, le score moyen a été de 25, ce qui reste très faible par rapport au score moyen mondial qui a été de 42.

Figure 5 : Scores OBI pour quelques pays de la sous-région



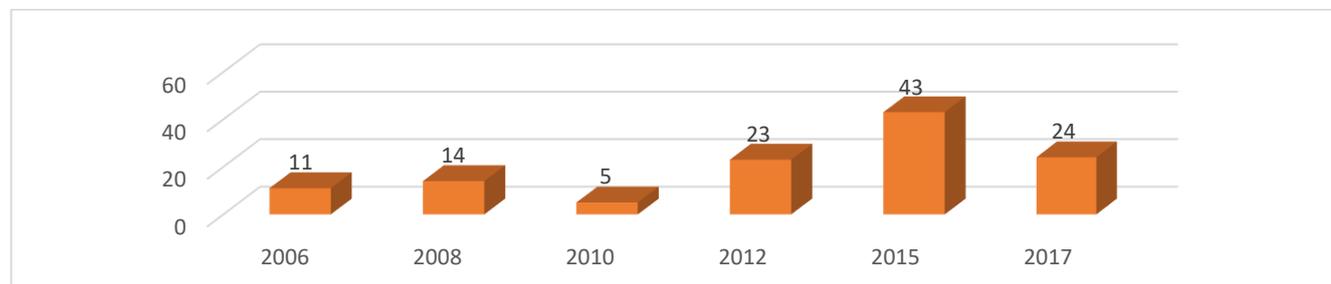
Source : Rapport synthèse IBP, 2017.

Le Burkina Faso n'est pas resté en marge de la chute globale de OBI entre 2015 et 2017. En effet, le score du Burkina a été de 24 contre 43 en 2015 soit une baisse de 19 points. Le gouvernement du Burkina Faso ne s'est

pas montré cohérent concernant les documents qu'il a rendus publics au cours d'une année donnée. Le gouvernement du Burkina Faso ne s'est pas montré cohérent concernant les documents qu'il a rendus publics au cours d'une année donnée.

De 2006 à 2017, le score du Burkina a évolué en dents de scie. Avec un score de 11 en 2006, le Burkina Faso a obtenu son score le plus bas en 2010 avec un score de 5 sur 100. En 2015, le pays a atteint son niveau record de 43 mais les acquis n'ont pas été consolidés ce qui a entraîné une baisse du score en 2017 pour se situer à 24.

Figure 6 : Scores du Burkina Faso de 2006 à 2017



Source : Conçu selon les données du rapport synthèse IBP, 2017

Les résultats par documents indiquent une insuffisance dans la production et la mise à disposition d'un certain nombre de documents budgétaires au public. En effet, le budget citoyen a été publié avec un retard alors que les rapports en cours d'année et le rapport de fin d'année ont été produits mais à des fins internes uniquement et n'a pas été mis à la disposition du public. La revue de milieu d'année quant à elle, n'a pas été produite. Tous ces éléments ont conduit à la baisse du score du Burkina en 2017.

Le tableau ci-dessous décrit l'état de la mise à la disposition du public des documents budgétaires de 2010 à 2017 au Burkina Faso.

Tableau 4 : Etat de mise à disposition des documents budgétaires de 2010 à 2017

Document	2010	2012	2015	2017
Rapport préalable au budget	●	●	●	●
Projet de budget de l'exécutif	●	●	●	●
Budget approuvé	●	●	●	●
Budget des citoyens	●	●	●	●
Rapports en cours d'année	●	●	●	●
Revue de milieu d'année	●	●	●	●
Rapport de fin d'année	●	●	●	●
Rapport d'audit	●	●	●	●

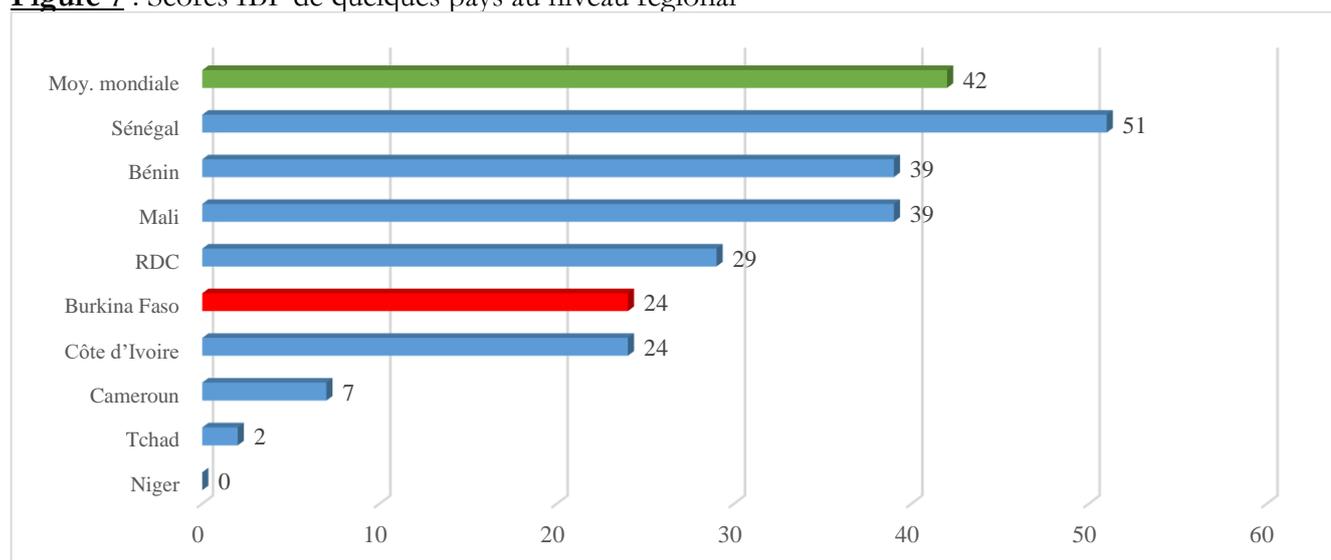
● Mise à la disposition du public ● Non produit
 ● Publié avec du retard ou Non publié en ligne ou Produit à des fins internes uniquement

Source: Rapport synthèse IBP, 2017.

Au niveau régional, hormis le Sénégal, la plupart des pays se situe à un score qui est en deçà de la moyenne

mondiale. Le Sénégal (51), le Bénin (39) et le Mali (39) sont les pays qui ont les scores les plus élevés alors que le Niger (0), le Tchad (02) et le Cameroun (07) ont les scores les plus bas.

Figure 7 : Scores IBP de quelques pays au niveau régional



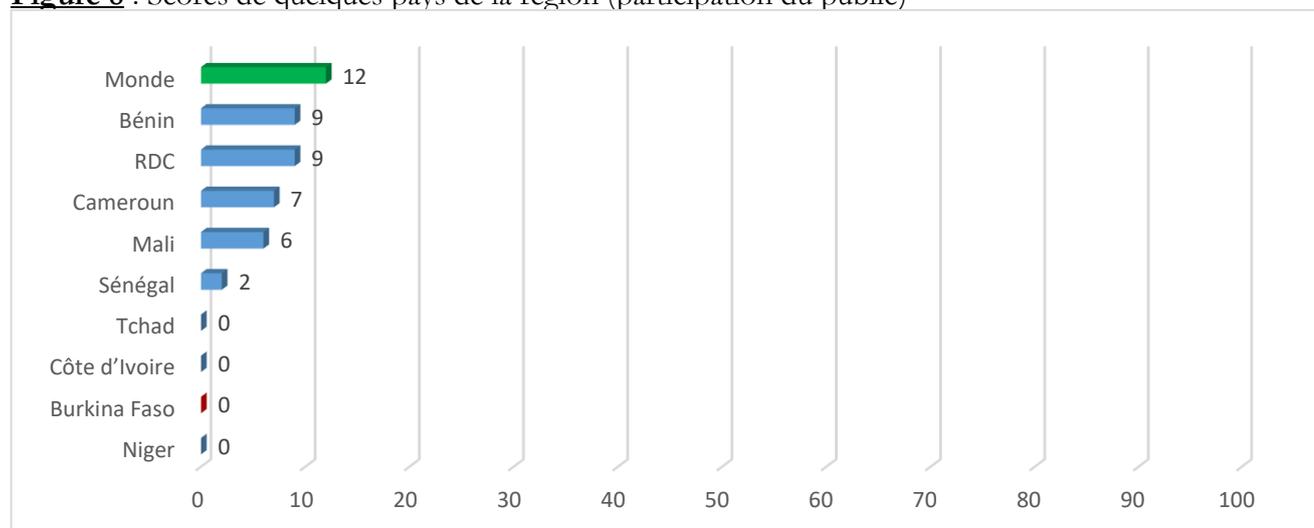
Source : Rapport synthèse IBP, 2017

2.3.2 Participation du public

La transparence à elle-seule n'est pas suffisante pour améliorer la gouvernance. La participation du public dans la budgétisation est vitale pour atteindre les résultats positifs associés à une meilleure transparence budgétaire.

Au niveau régional, aucun pays n'a un score supérieur à la moyenne mondiale. Seul le Bénin et la RDC ont obtenu un score de 9 alors que quatre pays dont le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Niger ont obtenu une note de 0 sur la participation.

Figure 8 : Scores de quelques pays de la région (participation du public)



Source : Rapport synthèse IBP, 2017

Le score de 0 sur 100 enregistré par le Burkina Faso indique que les possibilités offertes au public de participer au processus budgétaire sont nulles. Ce score est inférieur à la moyenne globale de 12. Il reste également inférieur à celui de 2015 où le Burkina Faso avait obtenu un score de 10.

2.3.3 Contrôle budgétaire

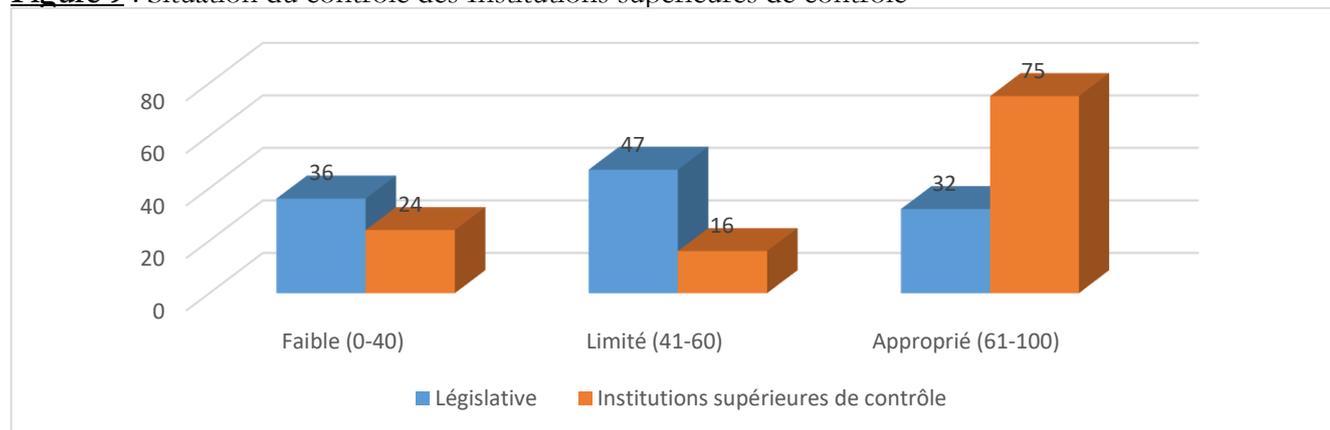
L'Enquête sur le budget ouvert examine le rôle que jouent les assemblées législatives, les institutions supérieures de contrôle et les institutions financières indépendantes dans le processus budgétaire et la mesure dans laquelle elles assurent un contrôle efficace du budget. Ces institutions jouent un rôle essentiel dans la planification des budgets et dans la supervision de leur mise en œuvre.

En 2017, le score du contrôle budgétaire moyen pour l'échantillon global est de 53 sur 100. Les institutions supérieures de contrôle (63) obtiennent de meilleurs résultats que les assemblées législatives (48) sur les indicateurs de contrôle budgétaire. Les institutions financières indépendantes (IFI) ne sont pas répandues: 28 des 115 pays avaient des IFI à la fin de 2016.

L'EBO 2017 révèle que seulement 32 assemblées législatives (28%) sur les 115 évaluées appliquent des pratiques de contrôle appropriées. Quarante-sept (47) pays différents (41%) n'exercent qu'un contrôle législatif limité, tandis que dans trente-six (36) pays (31%), le contrôle législatif est faible.

Les conditions de base permettant aux Institutions supérieures de contrôle (ISC) d'assurer un contrôle adéquat sont en place dans la majorité des pays : 75 pays sur les 115 pays évalués dans l'EBO 2017 (65%). Les ISC demeurent faibles dans 24 pays et ont un champ d'action limité dans les 16 autres pays.

Figure 9 : Situation du contrôle des Institutions supérieures de contrôle



Source : Rapport synthèse IBP, 2017

En 2017, le score du contrôle budgétaire de l'Afrique subsaharienne est de 43 sur 100. Les institutions supérieures de contrôle (50/100) obtiennent de meilleurs résultats que les assemblées législatives (39/100) sur les indicateurs de du contrôle budgétaire. Les institutions financières indépendantes (IFI) ne sont pas répandues: 5 des 35 pays avaient des IFI à la fin de 2016.

Au Burkina Faso, Le corps législatif assure un contrôle faible pendant le cycle budgétaire. Ce score indique que le corps législatif assure un contrôle approprié pendant la phase de planification du cycle budgétaire (62) et un contrôle faible pendant la phase de mise en œuvre du cycle budgétaire (26). Les principaux obstacles à un contrôle efficace par le corps législatif sont entre autre dû au faite que (i) les commissions législatives n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne, (ii) une commission législative n'examine pas ou ne publie pas de rapports sur la mise en œuvre du budget de l'année en ligne, (iii) en pratique, à mesure que le budget est mis en œuvre, l'Assemblée législative n'est pas consultée avant que le gouvernement ne transfère les fonds du Budget approuvé entre les unités administratives, ne dépense des recettes imprévues et ou réduise les dépenses en raison des recettes insuffisantes.

Aussi, la Cour des comptes assure un contrôle budgétaire **faible (17)**. En vertu de la loi, elle dispose de toute latitude pour procéder à des audits comme elle l'entend. Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat, et ses processus d'audit ne sont pas évalués par une agence indépendante.

2.3.4 Recommandations

Pour améliorer la **transparence**, le Burkina Faso doit accroître la publication des documents budgétaires en élaborant et en postant tous les huit (08) documents dans les délais impartis. Le Burkina Faso doit également améliorer la qualité des informations budgétaires contenues dans les différents documents.

Pour améliorer la participation du public dans le processus budgétaire, le Burkina Faso doit instaurer un système d'échanges avec les OSC et les acteurs chargés de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle du budget. Cela pourrait se faire en :

- instaurant des mécanismes d'échanges entre les OSC et les acteurs chargés de la préparation et de l'exécution du budget nationales pendant la formulation du budget national et le suivi de sa mise en œuvre ;
- faisant participer un représentant des OSC sectorielles au passage des ministères sectoriels devant la commission d'arbitrage budgétaire au niveau du MINEFID ;
- ouvrir dans la limite de la réglementation, les travaux en commissions de l'Assemblée nationale à la participation de la société civile surtout ceux de la COMFIB.

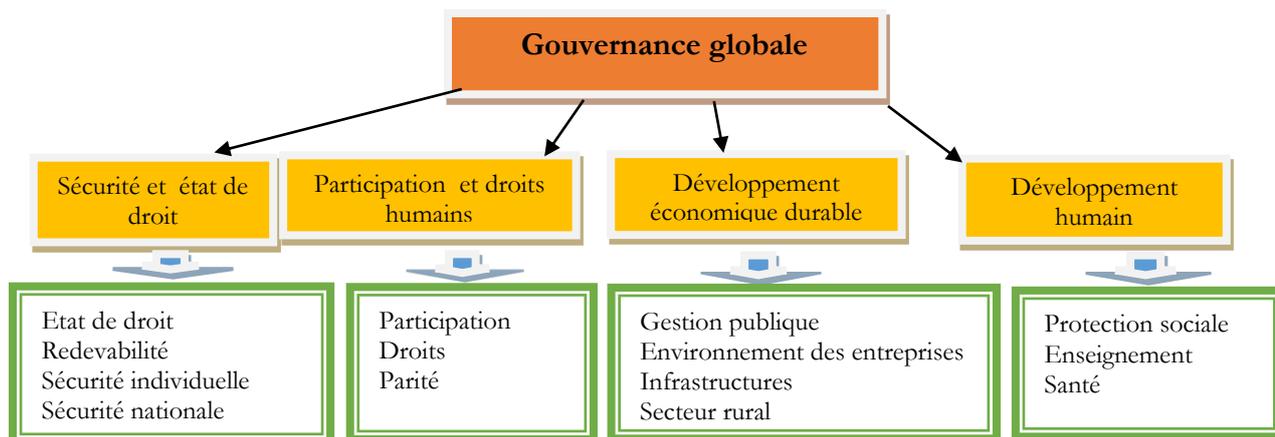
III. L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)

L'indice Ibrahim est le principal instrument de mesure de la gouvernance globale au niveau du continent.

3.1 Définition et caractéristiques

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. La Fondation Mo Ibrahim définit la gouvernance comme l'accès à des biens et à des services publics, dans les domaines politique, social et économique auxquels chaque citoyen peut légitimement prétendre auprès de son Etat et que tout Etat est tenu d'offrir à ses concitoyens. Dans le cadre de l'IIAG, les performances d'un pays en matière de gouvernance sont mesurées à partir de quatre (04) composantes comme illustrées ci-dessous.

Figure 10 : Composante gouvernance globale



Source : Conçu sur la base des données du rapport MO Ibrahim, 2017.

3.2 Indicateurs d'évaluation

L'IIAG comporte cent (100) indicateurs couvrant les quatre (04) composantes ci-dessus décrites. La composante « Sécurité et Etat de droit » comporte vingt-six (26) indicateurs. Quant à celle relative à la « Participation et droits humains », elle comporte dix-neuf (19) indicateurs. Pour ce qui concerne la composante « Développement économique durable », elle comporte vingt-neuf (29) indicateurs. La dernière composante intitulée « Développement humain », comporte vingt-six (26) indicateurs.

Dans le cadre de cette étude, l'accent est mis particulièrement sur les indicateurs se rapportant aux questions de transparence économique et financière ainsi que ceux liés à la lutte contre la corruption. Dans cette perspective, les indicateurs des composantes concernés selon l'indice MO Ibrahim, sont les composantes «Sécurité et Etat de droit », « Participation et droits humains » et «Développement économique durable».

3.3 Analyse des résultats de l'IIAG

Pour les besoins de l'étude, l'analyse va se focaliser sur les composantes « Sécurité et Etat de droit » en son poste « Transparence et redevabilité», la composante «Participation et droits humains » en son poste « Participation » et la composante « Développement économique durable » en ses postes « Gestion publique » et « Environnement des entreprises ».

Auparavant, il sera fait une brève analyse sur la gouvernance globale du Burkina Faso et de quelques pays africains à titre de comparaison.

Tableau 5 : Scores de quelques pays de la région

N°	Rang 2016	Rang 2017	Pays	Scores 2016	Scores 2017	TMA (2007-2016)	TMA (2008-2017)
1 ^{er}	08	6	Ghana	65,0	68,1	-0,17	+0,9
2 ^{ème}	10	10	Sénégal	61,6	63,3	+0,60	+5,9
3 ^{ème}	14	13	Bénin	59,0	58,7	+0,16	-0,1
4 ^{ème}	20	22	Côte d'Ivoire	54,2	54,5	+1,40	+12,7
5 ^{ème}	21	16	Burkina Faso	53,7	57,1	+0,12	+4,8
6 ^{ème}	25	28	Mali	51,9	50,1	-0,27	-4,0
7 ^{ème}	26	30	Togo	51,7	49,1	+1,1	+5,2
8 ^{ème}	29	24	Niger	50,1	51,2	+0,58	+5,6
9 ^{ème}	35	33	Nigéria	48,1	47,9	+0,38	+2,28

Source : Conçu sur la base des données du rapport annuel 2017 MO Ibrahim

La gouvernance globale est composée des domaines « Sécurité et Etat de droit », « Participation et droits humains », « Développement économique durable » et « Développement humain ».

Le Burkina Faso occupe en 2017, le 16^{ème} rang en Afrique avec un score de 57,1 points, contre 53,7 points en 2016 où il a occupé le 21^{ème} rang en Afrique. Comparé aux pays de la sous-région, le Burkina Faso se classe 5^{ème}.

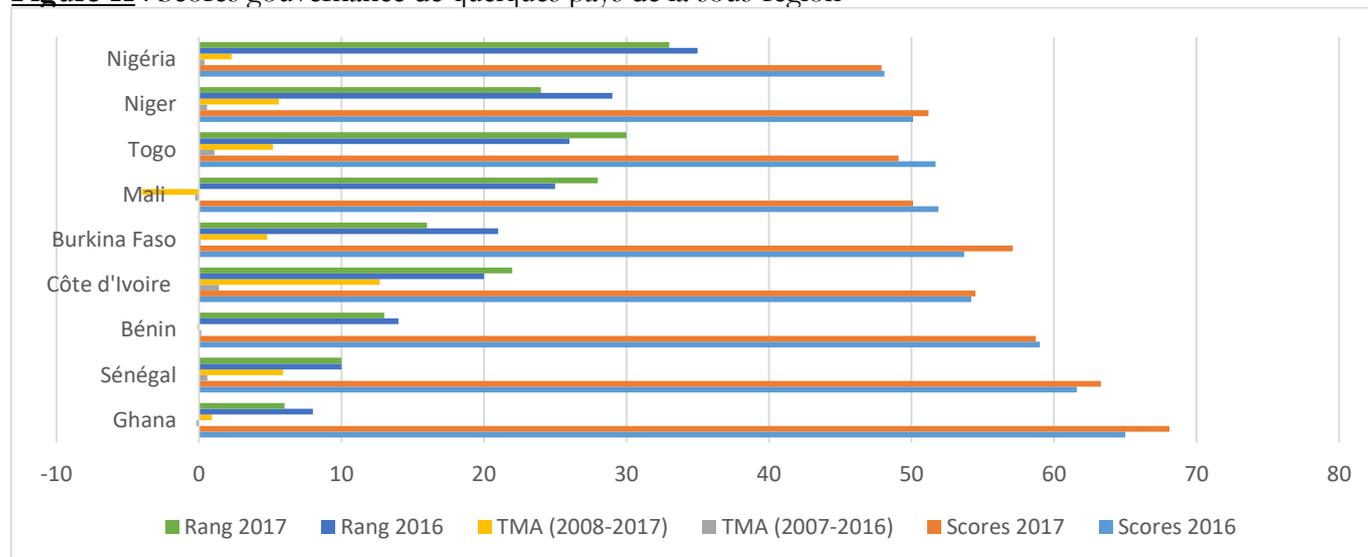
Sur la base du score obtenu et de la tendance, le Burkina Faso fait des progrès dans la gouvernance globale (+3,4). Cette progression positive d'ensemble s'explique par le bon comportement de la composante « **Participation et droits humains** (65,0 points) » avec une TMA (2008-2017) de (+8,9). La plus forte progression enregistrée à ce niveau concerne le poste «participation» avec une Tendance moyenne annuelle (TMA) 2008-2017 de (+16,2) points. La plus forte régression de la composante est enregistrée au poste « Improbabilité de violation des droits humains par le gouvernement » avec une TMA de (-25,0). **Quant à la composante « Sécurité et Etat de droit »,** elle enregistre une TMA 2008-2017 négative de (2,5). Cette situation s'explique essentiellement par la dégradation des postes « sécurité individuelle » avec une TMA 2008-2017 de (-10,6) et « sécurité nationale » avec une TMA 2008-2017 de (-3,9).

La composante « **développement économique durable** » malgré sa bonne tendance d'ensemble, enregistre une baisse légère également sur la TMA 2008-2017 (-0,6). Cette situation s'explique principalement par les contre-performances enregistrées aux postes « Solidité des banques » avec une TMA 2008-2017 de (-32,9), « Politique budgétaire » avec une TMA 2008-2017 de (-21,4), « Environnement réglementaire commercial » avec une TMA 2008-2017 de (-12,0) et « Gestion budgétaire et financière » avec une TMA 2008-2017 négative de 7,1.

Pour ce qui est de la composante « Développement humain », la TMA 2008-2017 de +13,4 est une performance appréciable. Cette situation s'explique principalement par la TMA 2008-2017 intéressante enregistrée à la sous composante « santé » avec une TMA 2008-2017 de (+20,1).

Le graphique ci-dessous donne la situation de quelques pays de la région selon le range, tendance moyenne et le score pour les années 2016 et 2017.

Figure 11 : Scores gouvernance de quelques pays de la sous-région



Source : Conçu sur la base des données du rapport annuel 2018 MO Ibrahim.

Le tableau ci-dessous donne la situation du Burkina Faso en matière de « Transparence et redevabilité », « Participation », « Gestion publique » et « Environnement des entreprises ».

Tableau 6: Situation du Burkina Faso par sous composantes

Domaines évalués	Scores 2016	Rang	TMA 2007-2016	Scores 2017	Rang	TMA 2008-2017
SECURITE ET ETAT DE DROIT						
1. Transparence et redevabilité	30,8	33	-0,24	45	14	0,0
Accès à l'information publique et législative				41,7	17	0,0
Accès à l'information financière et comptable des entreprises publiques				25,0	11	-25,0
Redevabilité du gouvernement et des agents publics				52,8	26	+16,7
Sanctions pour abus de pouvoir				42,9	12	+14,3
Absence de corruption au sein du gouvernement				65,8	14	+1,6
Absence de corruption au sein du secteur public				31,9	26	-9,4
Absence de corruption au sein du secteur privé				40,6	19	-9,8
Absence de favoritisme				39,5	28	-5,9
Dispositifs anti-corruption				71,0	3	+17,2
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE						
1. Gestion publique	30,2	47	+0,29	51,9	14	-2,0
Services publics en ligne				69,7	9	+6,8
Diversification des exportations				1,6	49	-3,6
Gestion budgétaire et financière				74,6	4	-7,1
Equilibre budgétaire				26,0	41	-3,7
Politique budgétaire				67,5	16	-21,4

Domaines évalués	Scores 2016	Rang	TMA 2007-2016	Scores 2017	Rang	TMA 2008-2017
Mobilisation d'impôts et de recettes				48,8	22	+3,8
2. Environnement des entreprises	30,1	45	+1,21	53,6	14	-1,8
Absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises				33,3	10	+16,6
Absence de restrictions pour l'investissement étranger				65,1	10	-3,4
Efficacité des procédures douanières				47,3	21	+0,4
Solidité des banques				44,8	26	-32,9
Satisfaction publique concernant la création d'emplois				45,1	6	+18,1
Appui du gouvernement à l'intégration régionale				87,5	3	0,0

Source : Conçu sur la base des données du rapport IIAG 2018.

L'analyse des données du tableau montre que globalement par rapport à 2016, le Burkina Faso a amélioré ses scores et rangs en matière de « Transparence et redevabilité » (+14,2), « Gestion publique » (+16,8) et « Environnement des entreprise (+14,9).

Pour le premier, cette performance s'explique essentiellement par les progrès enregistrés au niveau des postes « Redevabilité du gouvernement et des agents publics » (+16,7), « Sanctions pour abus de pouvoir » (+14,3) et « Dispositifs anti-corruption » (+17,2).

Toutefois, des efforts doivent être faits pour les postes « Accès à l'information financière et comptable des entreprises publiques » (-25,0), « Absence de corruption au sein du secteur public » (-9,4), « Absence de corruption au sein du secteur privé » (-9,8) et « Absence de favoritisme » (-5,9).

Concernant la « gestion publique », les performances sont à mettre au crédit des postes « Services publics en ligne » (+6,8), « Mobilisation d'impôts et de recettes » (+3,8) et « Absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises » (+16,6). Cependant, des efforts doivent être faits aux niveaux des postes « Diversification des exportations » (-3,6), « Gestion budgétaire et financière » (-7,6), « Equilibre budgétaire » (-3,7) et surtout « Politique budgétaire » (-21,4).

Quant à l'«environnement des entreprise», les performances sont essentiellement expliquées par les postes « Absence de bureaucratie et formalités administratives excessives pour les entreprises » (+16,6), et « Satisfaction publique concernant la création d'emplois » (+18,1). Par contre, les postes « Absence de restrictions pour l'investissement étranger » (-3,4) et « Solidité des banques » (-32,9), sont à améliorer afin de relever plus le score du poste.

IV. L'indice de perception de la corruption (IPC)

Transparency International (TI) est surtout connue pour publier régulièrement des indices mondiaux sur la corruption.

4.1 Définition et caractéristique

L'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international (TI) est un indice qui classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et dans la classe politique. Ainsi, dès 1995, Transparency international (TI) a imaginé se fonder sur des enquêtes d'opinion et donc des perceptions pour tenter d'évaluer les niveaux de corruption.

C'est un indice composite, faisant appel à des données sur la corruption tirées de sondages d'experts réalisés par divers organismes indépendants. Il reflète des points de vue du monde entier, dont celui des experts qui résident dans les pays évalués.

Cet indice concentre son attention sur la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel. Les sondages utilisés pour établir l'IPC posent des questions en rapport avec l'abus d'un pouvoir officiel dans un intérêt personnel (par exemple, la corruption d'agents publics, les pots-de-vin dans le cadre de marchés publics, le détournement des fonds publics) ou des questions qui sondent la fermeté des politiques de lutte contre la corruption, incluant de ce fait la corruption administrative et la corruption politique.

4.2 Méthodologie et calcul de l'IPC

Suivant un processus d'évaluation rigoureux, d'importants changements ont été apportés à la méthodologie en 2012. La méthode employée pour regrouper différentes sources de données a été simplifiée et fait désormais appel à des données collectées sur un an seulement. Cette méthode permet de pouvoir comparer les notes au fil du temps, ce qui n'était pas possible jusqu'alors. Etant donné les changements dans la méthodologie, il est important de noter que les notes obtenues par les pays en 2012 ne peuvent être comparées à celles de 2011 ou des éditions précédentes. La comparaison d'une année à l'autre ne sera possible qu'à partir de 2012. L'Indice de perception de la corruption (IPC) 2012 est calculé en utilisant différentes sources de données provenant d'institutions indépendantes qui enregistrent les perceptions de la corruption sur un an. Ces sources sont exposées en détail dans le document de description des sources accompagnant l'IPC.

Aussi, les données sont standardisées par sources de données sur une échelle allant de 0 à 100 ; 0 correspondant au plus haut niveau de corruption perçue et 100, correspondant au plus bas niveau de corruption perçue. On soustrait pour cela aux différentes notes d'un ensemble de données, la moyenne de l'ensemble puis on divise par l'écart-type. Les notes obtenues sont ensuite ajustées pour avoir une moyenne d'environ 45 et un écart type d'environ 20, afin que l'ensemble de données corresponde à l'échelle de 0 à 100 de l'IPC.

Concernant le calcul de la note moyenne, pour qu'un pays ou un territoire figure dans l'IPC, trois (03) sources au minimum doivent l'avoir évalué. La note du pays dans l'IPC est alors calculée en faisant la moyenne des notes standardisées disponibles pour ce pays ou territoire. Les notes sont arrondies à des nombres entiers.

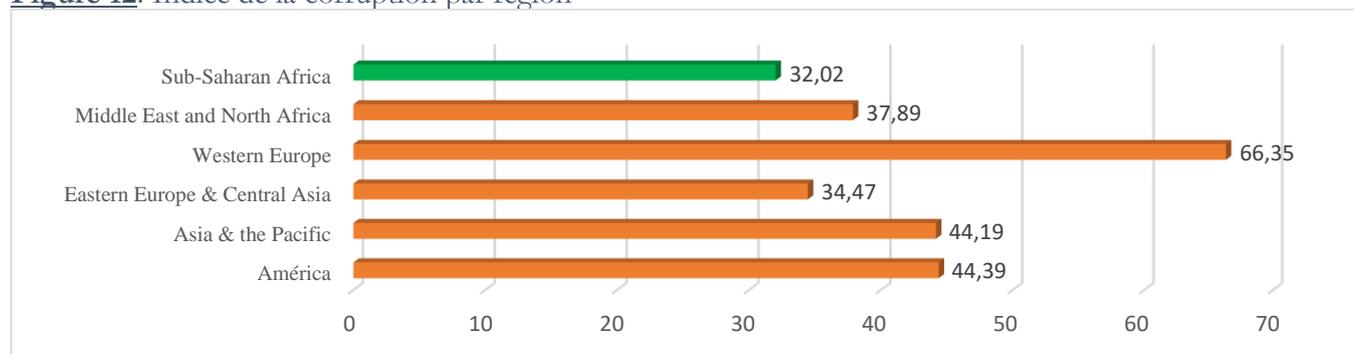
Pour ce qui est de la marge d'erreur, l'IPC est accompagné d'une erreur type et d'un intervalle de confiance associés à la note, qui indique la variation dans les notes des sources de données disponibles pour un pays ou un territoire.

4.3 Analyse des résultats de l'IPC

L'indice de perception de la corruption de 2017 montre que la majorité des pays n'a guère progressé, voire aucun, dans la lutte contre la corruption. L'indice a révélé que plus des deux tiers des pays obtenaient un score inférieur à 50, avec un score moyen de 43. Malheureusement, cette mauvaise performance par rapport aux années précédentes n'a rien de nouveau.

Pour 2017, la Nouvelle-Zélande et le Danemark se classent au premier rang avec des scores de 89 et 88 respectivement. La Syrie, le Soudan du Sud et la Somalie sont les pays les moins bien classés avec des scores respectifs de 14, 12 et 9. La région la plus performante est l'Europe occidentale avec un score moyen de 66. Les régions les moins performantes sont l'Afrique subsaharienne (note moyenne 32), l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (note moyenne 34).

Figure 12: Indice de la corruption par région



Source : Rapport IPC, 2017

L'indice IPC de quelques pays de la sous-région se présente comme suit

Tableau 7: Indices de quelques pays de la région

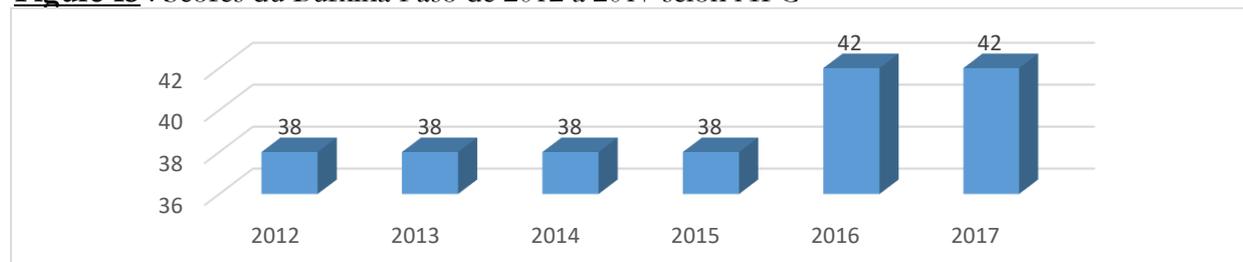
Rang	Pays	Score 2017	Score 2016	Score 2015	Score 2014	Score 2013	Score 2012
148 ^{ème}	Nigeria	27	28	26	27	25	27
122 ^{ème}	Mali	31	32	35	32	28	34
117 ^{ème}	Togo	32	32	32	29	29	30
112 ^{ème}	Niger	33	35	34	35	34	33
103 ^{ème}	Côte d'Ivoire	36	34	32	32	27	29
85 ^{ème}	Benin	39	36	37	39	36	36
81 ^{ème}	Ghana	40	43	47	48	46	45
74 ^{ème}	Burkina Faso	42	42	38	38	38	38
66 ^{ème}	Sénégal	45	45	44	43	41	36

Source : Rapport IPC, 2017

Le Burkina Faso a obtenu en 2017 un score de 42 sur 100 et se situe au 74^{ème} rang mondial. Même si ce score n'a pas progressé par rapport à 2016 qui étaient également de 42, le pays perd 2 places au classement par rapport à 2016 (72^{ème}).

Le score du Burkina après avoir stagné de 2012 à 2015 se situant à 38 sur 100 a connu une augmentation à partir de 2016 pour se situer à un score de 42 en 2017.

Figure 13 : Scores du Burkina Faso de 2012 à 2017 selon l'IPC



Source : Conçu selon les données du rapport IPC, 2017

Pour que le pays améliore son score, il faut :

- produire et publier le rapport en cours d'année ;
- produire la revue de milieu d'année ;

- publier en temps opportun le Budget citoyen ;
- publier le projet de budget de l'exécutif avec l'ensemble des données ;
- améliorer la participation du public à l'élaboration du budget à tous les niveaux ;
- améliorer le contrôle des finances publiques.

V. Evaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA)

5.1 Définition et critères d'évaluation du CPIA

La CPIA est un outil de diagnostic destiné à jauger la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays.

De façon plus précise, la CPIA évalue la mesure dans laquelle les politiques et le cadre institutionnel d'un pays soutiennent une croissance durable et la réduction de la pauvreté et, par conséquent, l'utilisation efficace de l'aide au développement. Le résultat de l'exercice associe une note globale et les notes attribuées aux seize critères qui composent la CPIA. Les notes reflètent la qualité du cadre politique et institutionnel des pays.

Les critères CPIA ont pour but de soutenir la croissance et réduire la pauvreté. Ils sont regroupés en quatre (04) catégories : la gestion économique (groupe A), les politiques structurelles (groupe B), les politiques contre l'exclusion sociale et en faveur de l'équité (groupe C), la gestion et les institutions du secteur public (groupe D, également désigné groupe de la gouvernance). Les notes sont établies sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort) et sont calculées par le personnel de la Banque mondiale sur la base d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives.

Les notes de la CPIA servent à déterminer la répartition des ressources de l'IDA en faveur des pays les plus pauvres. Elles constituent également un outil de suivi des progrès réalisés par les différents pays et permettent de réaliser des comparaisons avec les autres pays éligibles à l'IDAD.

5.2 Les critères du CPIA

Les critères d'évaluation du CPIA au nombre de seize (16) sont regroupés en quatre (04) blocs comme ci-dessous.

A. Gestion économique

1. Politiques monétaire et de change
2. Politique budgétaire
3. Politique et gestion de la dette

B. Politiques structurelles

4. Commerce
5. Secteur financier
6. Cadre réglementaire des entreprises.

C. Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité

7. Égalité des sexes
8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques
9. Valorisation des ressources humaines
10. Protection sociale et main-d'œuvre
11. Politiques et institutions axées sur la viabilité écologique

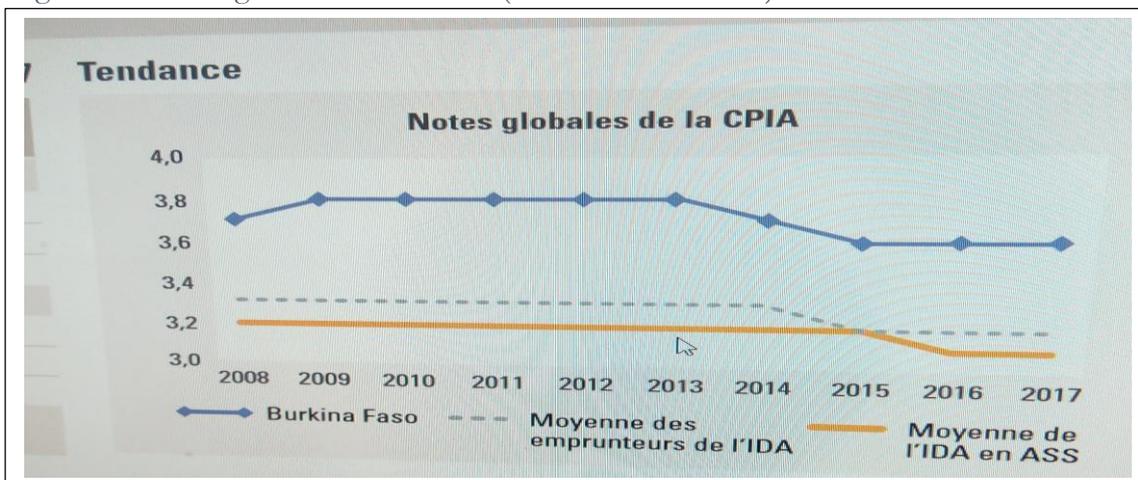
D. Gestion et institutions du secteur public

12. Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière
14. Efficacité de la mobilisation des recettes
15. Qualité de l'administration publique
16. Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public

5.3 Analyses des résultats du CPIA 2018

Comme l'indique le graphique ci-dessous, les notes globales du Burkina Faso sur la période 2008 à 2017 sont au-dessus aussi bien de celles des emprunteurs de l'IDA que celles de l'IDA en Afrique subsaharienne (ASS). Cette situation indique que par rapport à l'ensemble des pays ASS, le Burkina Faso a su garder le cap. Aussi, sur la même période, on constate que la performance globale du Burkina Faso entre 2009 et 2013 s'est maintenue au même niveau (3,8) pour décroître entre 2013 et 2015. A partir de 2015, la baisse s'est stabilisée à 3,6 points. Cela s'explique par le fait que l'ensemble des quatre (04) grandes composantes CPIA n'a connu aucune évolution entre 2015 et 2017. Par conséquent, des efforts doivent être faits afin d'améliorer la performance d'ensemble qui était à un niveau bien supérieur avant les baisses constatées à partir de 2014.

Figure 14 : Notes globales de la CIPIA (Burkina Faso et ASS)



Source : Rapport CPIA, juillet 2018

Le détail des notes selon les différents critères CPIA est joint en annexe N°2.

Conclusion

L'évaluation des performances du Burkina Faso par les standards internationaux d'évaluation que sont PEFA, MO Ibrahim, OBI et la transparence budgétaire pour 2017, donne des fortunes diverses.

Concernant PEFA, les notes obtenues en 2017 comparées à celles de 2016, traduisent que le pays n'a pas progressé. A titre illustratif, des indicateurs tels que « PI-6. Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire », « PI-8. Transparence des relations budgétaires intergouvernementales », « PI-11. Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget », « PI-17. Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties », « PI-24. Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année » qui avaient obtenu la note A, ont tous rétrogradé pour se retrouver respectivement à B, B, B+, B et C+.

Pour ce qui est de l'IBO, le Burkina Faso n'a pas amélioré son score entre 2015 et 2017. En effet, le score du Burkina Faso est ressorti à 24 points en 2017 contre 43 en 2015, soit une baisse de 19 points.

L'analyse des données de l'IIAG 2018 montre que globalement par rapport à 2016, le Burkina Faso a amélioré ses scores et rangs en matière de « transparence et redevabilité » (+14,2), « gestion publique » (+16,8) et « environnement des entreprise » (+14,9). Toutefois, des efforts doivent être faits pour les postes « Accès à l'information financière et comptable des entreprises publiques » (-25,0), « Absence de corruption au sein du secteur public » (-9,4), « Absence de corruption au sein du secteur privé » (-9,8) et « Absence de favoritisme » (-5,9).

Pour la sous composante « gestion publique », des efforts doivent être faits aux niveaux des postes « Diversification des exportations » (-3,6), « Gestion budgétaire et financière » (-7,6), « Equilibre budgétaire » (-3,7) et surtout « Politique budgétaire » (-21,4).

Quant à la sous composante « environnement des entreprise », les postes « Absence de restrictions pour l'investissement étranger » (-3,4) et « Solidité des banques » (-32,9), sont à améliorer afin de relever plus le score.

Pour ce qui est de l'IPC, le Burkina Faso en obtenant en 2017 un score de 42 sur 100, se hisse au 74ème rang mondial. Même si ce score n'a pas progressé par rapport à 2016 qui était également de 42, le pays perd 2 places au classement par rapport à 2016 (72ème). Le score du Burkina après avoir stagné de 2012 à 2015 se situant à 38 sur 100 a connu une augmentation à partir de 2016 pour se situer à un score de 42 en 2017.

Enfin concernant la note CPIA du Burkina Faso en 2017 (3,6), bien qu'étant au-dessus de celle de l'Afrique subsaharienne (3,1), connaît une stagnation depuis 2015 (3,6). Cette situation s'explique par le fait que toutes les quatre (04) composantes CPIA n'ont connu aucune évolution.

Bibliographie

Rapports

- PEFA, 2013 ;
- PEFA, rapport final 2017 ;
- Cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques, février 2016
- IPC, 2017 ;
- Rapport CPIA 2017
- Enquête sur le budget ouvert 2012, Burkina Faso ;
- Enquête sur le budget ouvert 2015, Burkina Faso ;
- Enquête sur le budget ouvert 2017, Burkina Faso ;
- IIAG 2017, rapport annuel, fondation MO Ibrahim ;
- IIAG 2017, rapport annuel, fondation MO Ibrahim.

Articles de journal

- Enquête sur le budget ouvert de 2012 : Le Burkina Faso affiche des performances moyennes, publié le mercredi 30 janvier 2013, SIDWAYA ;
- Transparence dans la gestion budgétaire : le Burkina mauvais élève, FASOZINE du mercredi 16 décembre 2009 ;
- Sixième indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) : le Burkina est 6^{ème}, les puissances régionales à la traine, Burkinapmepmi.com avec africanmanager.com.

Sites internet

- Mo.ibrahim.foudation/iiag ;
- <https://fr.wikipedia/wiki/Mo-Ibrahim>;
- <https://pefa.org/sites/default/files/fieldguide>;
- <https://pefa/assessments/burkina-faso-2017>;
- <https://www.transparency.org>;
- <https://apr-news.fr/fr/actualités/corruption-classement>;
- [https:// infowkat.net/lutte-contre-corruption-2017-pays africains](https://infowkat.net/lutte-contre-corruption-2017-pays-africains) ;
- [https://transparency.article/indice de perception-de-la-corruption-2017](https://transparency.article/indice-de-perception-de-la-corruption-2017);
- <https://www.agenceecofin.cm> ;
- [https:// www.internationalbudget.org](https://www.internationalbudget.org);
- www.icpc.ma/wps/wcm.

Annexe N°1 : Piliers, indicateurs et composantes PEFA

Tableau 8 : Piliers, indicateurs et composantes PEFA

Piliers	Indicateurs	Composantes
I. Fiabilité du budget	1. Dépenses effectives totales	1.1 Dépenses effectives totales
	2. Composition des dépenses effectives	2.1 Composition des dépenses effectives par fonction
		2.2 Composition des dépenses effectives par catégorie économique
		2.3 Dépenses financées sur les réserves pour imprévus
	3. Recettes effectives	3.1 Recettes effectives totales
3.2 Composition des recettes effectives		
II. Transparence des finances publiques	4. Classification du budget	4.1 Classification du budget
	5. Documentation budgétaire	5.1 Documentation budgétaire
	6. Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	6.1 Dépenses non comptabilisées dans les états financiers
		6.2 Recettes non comptabilisées dans les états financiers
		6.3 Etats financiers des unités extrabudgétaires
	7. Transferts aux administrations infranationales	7.1 Système d'affectation des transferts
		7.2 Communication en temps voulu d'informations sur les transferts
	8. Utilisation des informations sur la performance pour assurer les prestations de services	8.1 Plans de performance pour assurer les prestations de services
		8.2 Performance des fonctions de prestation de services
		8.3 Ressources reçues par les unités de prestation de services
8.4 Évaluation de la performance des fonctions de prestation de services		
9. Accès du public aux informations budgétaires	9.1 Accès du public aux informations budgétaires	
III. Gestion des actifs et des passifs	10. Etablissement de rapport sur les risques budgétaires	10.1 Suivi des entreprises publiques
		10.2 Suivi des administrations infranationales
		10.3 Passifs éventuels et autres risques budgétaires
	11. Gestion des investissements publics	11.1 Analyse économique des projets d'investissement
		11.2 Sélection des projets d'investissement
		11.3 Calcul du coût des projets d'investissement
		11.4 Suivi des projets d'investissement
	12. Gestion des actifs publics	12.1 Suivi des actifs financiers
		12.2 Suivi des actifs non financiers
		12.3 Transparence de la cession des actifs
	13. Gestion de la dette	13.1 Enregistrement et présentation des données sur la dette et les garanties
		13.2 Approbation de la dette et des garanties

Piliers	Indicateurs	Composantes
		13.3 Stratégie de gestion de la dette
IV. Stratégie budgétaire et établissement du budget fondés sur les politiques publiques	14 Prévisions macroéconomiques et budgétaires	14.1 Prévision macroéconomique
		14.2 Prévisions budgétaires
		14.3 Analyse de sensibilité macro budgétaire
	15. Stratégie budgétaire	15.1 Impact budgétaire des politiques proposées
		15.2 Adoption de la stratégie budgétaire
		15.3 Présentation des résultats budgétaires
	16 Perspectives à moyen terme de la budgétisation des dépenses	16.1 Prévision des dépenses à moyen terme
		16.2 Plafonnement des dépenses à moyen terme
		16.3 Alignement des plans stratégiques et des budgets à moyen terme
		16.4 Cohérence des budgets avec les estimations de l'exercice précédent
	17. Processus de préparation du budget	17.1 Calendrier budgétaire
		17.2 Directives pour la préparation du budget
		17.3 Présentation du budget au pouvoir législatif
	18. Examen des budgets par le pouvoir législatif	18.1 Portées de l'examen des budgets
		18.2 Procédures d'examen des budgets par le pouvoir législatif
		18.3 Calendrier d'approbation des budgets
18.4 Règles d'ajustement budgétaire par l'exécutif		
V. Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	19. Gestion des recettes	19.1 Droits et obligations en matière d'accroissement des recettes
		19.2 Gestion des risques liés aux recettes
		19.3 Audits et enquêtes concernant les recettes
		19.4 Suivi des arriérés de recettes
	20. Comptabilisation des recettes	20.1 Information sur le recouvrement des recettes
		20.2 Transfert des recettes recouvrées
		20.3 Rapprochement des comptes de recettes
	21. Prévisibilité de l'affectation des ressources en cours d'exercice	21.1 Consolidation des soldes de trésorerie
		21.2 Prévisions de trésorerie et suivi
		21.3 Informations sur les plafonds d'engagement
		21.4 Ampleur des ajustements budgétaires en cours d'exercice
	22. Arriérés de dépenses	22.1 Stock d'arriérés de dépenses
		22.2 Suivi des arriérés de dépenses
	23. Contrôle des états de paie	23.1 Intégration des états de paie et des dossiers du personnel
		23.2 Gestion des modifications apportées aux états de paie

Piliers	Indicateurs	Composantes
		23.4 Audit des états de paie
	24. Gestion de la passation des marchés	24.1 Suivi de la passation des marchés
		24.2 Méthodes de passation des marchés
		24.3 Accès du public aux informations sur la passation des marchés
		24.4 Instruction des plaintes concernant la passation des marchés
	25. Contrôle interne des dépenses non salariales	25.1 Séparation des tâches
		25.2 Efficacité du contrôle des engagements de dépenses
		25.3 Respect des règles et procédures de paiement
	26. Audit interne	26.1 Portée de l'audit interne
		26.2 Nature des audits et normes appliquées
		26.3 Exécution d'audits internes et rapports d'audit
		26.4 Suite donnée aux audits internes
VI. Comptabilité et reporting	27. Intégrité des données financières	27.1 Rapprochement des comptes bancaires
		27.2 Comptes d'attente
		27.3 Comptes d'avances
		27.4 Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières
	28. Rapports budgétaires en cours d'exercice	28.1 Portée et comparabilité des rapports
		28.2 Calendrier de publication des rapports
		28.3 Exactitude des rapports
	29. Rapports financiers annuels	29.1 Exhaustivité des rapports financiers annuels
		29.2 Rapports financiers soumis à des audits externes
29.3 Normes comptables		
VII. Supervision et audit externes	30. Audit externe	30.1 Portée de l'audit et normes d'audit
		30.2 Soumission de rapports d'audit au pouvoir législatif
		30.3 Suite donnée aux audits externes
		30.4 Indépendance de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques
	31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	31.1 Calendrier d'examen des rapports d'audit
		31.2 Auditions sur les conclusions de l'audit
		31.3 Recommandations du pouvoir législatif concernant l'audit
		31.4 Transparence de l'examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif

Source : Cadre PEFA 2016

Tableau 9 : Notes CPIA du Burkina Faso par composante

Indicateurs Burkina Faso	Indicateurs Burkina Faso	Indicateurs Burkina Faso
Gestion économique	3,7	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	3,0	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,7	3,2
Égalité des sexes	3,5	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité économique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,1
Efficiencia de la mobilisation des recettes	3,5	3,4
Qualité de l'administration publique	3,5	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,7
Note globale de la CPIA 2017	3,6	3,1